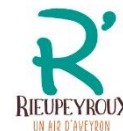




La Première Artothèque de l'Aveyron Abonnement Scolaire



L'Artothèque du Centre Culturel Aveyron Ségala Viaur, fonctionne comme une bibliothèque, mais au lieu d'emprunter des livres, vous empruntez des **œuvres d'art originales** choisies sur le site internet www.artotheque.centreculturelaveyron.fr

L'Artothèque permet de "favoriser les contacts directs avec l'Art sous des formes variées en privilégiant ceux qui permettent une rencontre réelle avec les œuvres et pour les plus contemporaines, leurs auteurs"

(B.O.2008- programme arts plastiques au collège. Education Nationale)

1. Un fonds spécifique à dimension pédagogique

Le catalogue scolaire se présente en plusieurs chapitres déclinant des techniques ou des thématiques abordées dans le cursus scolaire.

Chaque œuvre du catalogue scolaire est accompagnée d'**une fiche pédagogique** comportant une biographie de l'artiste et des idées d'actions pédagogiques autour du "regarder-faire-montrer".

2. Un fonds tout public

Les enseignants peuvent aussi choisir leurs œuvres dans le **fonds tout public**. Les œuvres ne seront alors accompagnées que d'une fiche "Pour en parler" donnant une biographie de l'auteur et les courants artistiques auxquels il peut être rattaché.

3. La rencontre avec un artiste

Certains artistes de l'Artothèque peuvent intervenir dans les établissements scolaires pour **une rencontre ou un atelier de création**.

4. L'adhésion et l'emprunt

Une adhésion pour l'année scolaire de 30€ + 10 € les deux premières œuvres et 15 € les suivantes. Vous gardez l'œuvre 1 mois. Les emprunts d'œuvres se font **à votre rythme** et en fonction de vos besoins.

5. Le retrait et le retour des œuvres

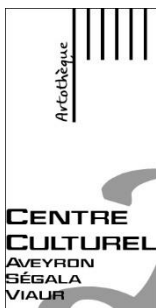
Vous pouvez retirer et rapporter vos œuvres dans un de nos 9 lieux relais.

- **Rieupeyroux** : Espace Gilbert Alauzet - 2, route du Foirail 12240 Rieupeyroux - 05 65 29 86 79
- **Rignac** : Office de tourisme - Place du Portail-Haut 12390 Rignac - 05 65 80 26 04
- **Rodez** : MJC - 1 rue Saint Cyrice 12000 Rodez - 05 65 67 01 13
- **Rodez** : DSDEN - 18 rue de Séguret-Saincric - 12000 Rodez - 05.67.76.54.12
- **Baraqueville** : Médiathèque - 30, rue de la mairie - 12160 Baraqueville - 05.65.70.19.26
- **Onet le Château** : Médiathèque - Bd Capucines - 12850 Onet le Château - 05.65.77.22.90
- **Luc-la-Primaube** : Médiathèque - 2 place du Ségala- 12450 Luc-la-Primaube - 05.65.71.99.67
- **Decazeville** : Médiathèque - 200 place Wilson - 12300 Decazeville - 05.65.43.40.65
- **Villefranche-de-Rouergue** : Médiathèque - 27 Rue du Sénéchal - 05 65 45 59 45

Vous souhaitez avoir plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter

Espace Gilbert Alauzet - 2 route du Foirail, 12240 Rieupeyroux

Tél : 05 65 29 86 79 - Courriel : artotheque@centreculturelaveyron.fr - Web : www.centreculturelaveyron.fr



Inscription - Abonnement Artothèque Scolaire

Référent.e : Nom :

Prénom :

Etablissement Scolaire :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél :

Courriel :

Compagnie d'assurance :

N° de contrat :

Abonnements :

Abonnement à la carte : vous connaissez déjà le nombre d'œuvres que vous souhaitez emprunter sur l'année. Calculez le coût de votre abonnement : **30€** (adhésion annuelle) + **10 € pour chaque œuvre empruntée pour les deux 1ers emprunts et 15 € les emprunts suivants**

30 € + œuvre(s) empruntée(s) sur l'année scolaire = €

Abonnement à votre rythme : vous ne savez pas combien d'œuvres vous allez emprunter, vous réglez uniquement l'adhésion annuelle de **30 €** et vous réglerez ensuite au fur et à mesure des emprunts.

Abonnement collège de l'Aveyron : Abonnement + 2 œuvres pris en charge par le Conseil Départemental de l'Aveyron (Les emprunts supplémentaires seront facturés 15 €/œuvre)

Mode de règlement de l'abonnement :

Chèque à l'ordre du Centre Culturel Aveyron Ségala Viaur

Mandat administratif

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Intitulé du Compte : CENTRE CULTUREL AVEYRON SEGALA VIAUR

2, route du Foirail, 12240 Rieupeyroux

Code établissement : 11206 / Code guichet : 00017 / Numéro de compte : 50010996872 / Clé 54

Lieu relais (choix multiples possibles)

Rieupeyroux : Espace Gilbert Alauzet

Rodez : MJC

Rodez : DSDEN

Rignac : Office de Tourisme

Baraqueville : Bibliothèque

Onet-le-Château : Médiathèque Paul Géraldini

Luc-la-Primaube : Médiathèque

Decazeville : Bibliothèque

Villefranche-de-Rouergue : Médiathèque



Espace Gilbert Alauzet - 2 route du Foirail, 12240 Rieupeyroux

Tél : 05 65 29 86 79 - Courriel : artothèque@centreculturelaveyron.fr - Web : www.centreculturelaveyron.fr

Règlement et fonctionnement

- L'Artothèque est un lieu où vous pouvez emprunter des œuvres d'art.
- L'Artothèque du Centre Culturel Aveyron Ségala Viaur fonctionne grâce à un fonds d'œuvres prêtées par des artistes.
- Chaque œuvre de l'Artothèque fait l'objet d'un contrat avec l'artiste. A chaque prêt d'œuvre l'emprunteur signe une fiche de suivi.

Emprunt des œuvres

- Les emprunteurs sont tenus de prendre le maximum de précautions pour la parfaite conservation des œuvres mises à leur disposition (chocs, chaleur, rayons solaires, vol, incendie, etc....).
- Les œuvres prêtées sont transportées et installées par l'emprunteur.
- Il est entendu par œuvre : la toile, la sculpture, l'estampe ou la photographie ainsi que son encadrement, sa documentation et son emballage.
- Aucune œuvre ne devra être désencadrée.
- L'emprunteur, qui, à la prise de possession constate un défaut dans l'œuvre, devra le signaler et le faire mentionner aussitôt sur la fiche de suivi pour s'éviter toute responsabilité.
- En cas de casse accidentelle de l'encadrement, une somme forfaitaire de 30 € sera demandée au titre des frais de ré encadrement
- Pour le transport entre l'Artothèque, le lieu relais et l'établissement scolaire, l'œuvre sera protégée dans un emballage à bulle. Pour son retour, vous devrez impérativement protéger l'œuvre avec le même emballage et avec la meilleure des attentions
- Pénalités de retard
 - Chaque fraction de 15 jours de retard ouvrira automatiquement droit à la perception, d'une pénalité égale à 15 € par œuvre non rendue dans les délais fixés.

Assurance

- Quand les œuvres sont empruntées elles sont sous la responsabilité de la personne qui les reçoit dès leur départ du lieu relais et jusqu'au retour des œuvres au lieu relais. L'assurance de l'emprunteur doit couvrir les "dommages aux biens mobiliers". L'emprunteur est tenu de se renseigner quant à la prise en charge par son assurance, des dégradations ou vols des œuvres qu'il emprunte.

Achat

- Les œuvres peuvent être achetées directement aux artistes. Prendre contact avec le Centre Culturel ASV, pour connaître le prix et effectuer la transaction.

Droits d'auteur

- Pour tout emprunteur.
 - Toute reproduction est strictement interdite, les œuvres sont protégées par le droit d'auteur.
 - Toute exposition des œuvres, dans un cadre commercial, ne sera possible qu'après autorisation écrite de l'association.
- Pour les collectivités, les entreprises et les établissements scolaires
Ils feront figurer à proximité immédiate de l'œuvre exposée, le nom de l'artiste et le titre de l'œuvre.
Ces renseignements seront indiqués sur le cartel remis lors de l'emprunt.
Ce cartel ainsi que la documentation prêtée seront à nous retourner en fin de prêt.

Je reconnais avoir pris connaissance de la réglementation de La Première Artothèque de l'Aveyron

Date :

Cachet et Signature :